

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 032-200023620-20260401-DDP\_2026\_010-AR



# REGLEMENT INTERIEUR

# RESEAU DE TRANSPORT TILÉO



## SOMMAIRE

1	OBJET.....	3
2	ACCES AU RESEAU TILEO .....	3
2.1	Fonctionnement.....	3
2.2	Accès aux véhicules.....	3
2.3	Descente des véhicules .....	4
2.4	Personnes à mobilité réduite .....	4
2.5	Bagages, poussettes et objets encombrants .....	4
2.6	Vélos et trottinettes .....	4
2.7	Animaux .....	5
2.8	Restrictions d'accès.....	5
3	TITRES DE TRANSPORT .....	5
3.1	Formats des titres .....	5
3.2	Achat des titres de transport .....	5
3.3	Tarifs TILEO.....	6
3.4	Validité des titres .....	7
4	REGLES DE SECURITE A BORD DES VEHICULES TILEO .....	7
4.1	Respect et civisme.....	7
4.2	Sécurité à bord des véhicules.....	8
4.3	Interdictions .....	8
5	INFRACTIONS AU PRESENT REGLEMENT .....	8
6	OBJETS PERDUS.....	9
7	INFORMATIONS ET RECLAMATIONS.....	9
7.1	Informations.....	9
7.2	Données personnelles.....	9
7.3	Réclamations.....	10
8	ANNEXE N°01 – HORAIRES DU SERVICE à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2026 .....	11
9	ANNEXE N°02 – CARTE DES LIGNES ET ARRETS .....	13
10	ANNEXE N°03 – CONDITIONS GENERALES DE VENTES .....	14

## 1 OBJET

Les dispositions du présent règlement sont applicables aux deux lignes du réseau de transport d'intérêt local TILÉO organisé par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine par délégation de la Région Occitanie.

Il détermine les conditions générales de fonctionnement dans lesquelles les voyageurs peuvent circuler sur le réseau TILÉO et précise les droits et les obligations de ces derniers.

Le fait, pour un voyageur, de circuler sur le réseau TILÉO implique l'acceptation du présent règlement.

## 2 ACCES AU RESEAU TILÉO

### 2.1 Fonctionnement

Le service de transport TILÉO fonctionne du lundi au samedi, hors jours fériés (Jour de l'an, Lundi de Pâques, Fête du travail, Armistice de 1945, Fête de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, Fête Nationale, Assomption, Toussaint, Armistice de 1918, Noël).

Les horaires d'exploitation sont affichés au niveau des arrêts TILÉO (affichage et QR code) et annexés au présent règlement.

Ils sont également disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine [www.ccgascognetoulousaine.com/tileo/](http://www.ccgascognetoulousaine.com/tileo/).

### 2.2 Accès aux véhicules

Les utilisateurs du réseau TILÉO doivent se présenter au point d'arrêt, préparer leur titre de transport et vérifier la destination du véhicule.

Afin de garantir le respect des horaires prévus, les voyageurs doivent se présenter quelques minutes en avance à l'arrêt.

Les horaires de passage peuvent varier suivant les conditions de circulation. Le trajet du bus en temps réel est accessible via les QR codes présents aux arrêts. Les points d'arrêt sont matérialisés le cas échéant par des marquages au sol, des poteaux d'arrêt ou des abribus.

Pour des raisons de sécurité, la montée dans les véhicules est interdite en dehors des horaires et des points d'arrêt identifiés sur le réseau.

À la montée, les voyageurs doivent systématiquement valider leur titre de transport sur les appareils prévus à cet effet ou en acquérir un à bord par carte bancaire ou en espèce (appoint obligatoire).

## 2.3 Descente des véhicules

Les voyageurs désirant descendre du véhicule doivent signaler leur intention et actionner les boutons « arrêt demandé » dans les véhicules équipés.

Pour des raisons de sécurité, la descente doit s'effectuer lorsque le véhicule est à l'arrêt uniquement. La descente est interdite entre deux points d'arrêts. Les voyageurs ne doivent pas traverser devant le véhicule et doivent attendre que la vue sur la chaussée soit dégagée.

## 2.4 Personnes à mobilité réduite

Le réseau de transport TILÉO est accessible aux utilisateurs de fauteuil roulant (UFR), à concurrence du nombre d'emplacements réservés disponibles à savoir 1 dans les bus du réseau TILÉO.

Les fauteuils roulants sont autorisés à bord des véhicules conformément à la réglementation en vigueur et sous réserve qu'ils soient compatibles avec les règles de sécurité et le bon fonctionnement des équipements d'accès et des véhicules de transport.

Les espaces UFR sont réservés par ordre de priorité :

- aux utilisateurs de fauteuils roulants,
- aux utilisateurs de fauteuils électriques,
- aux personnes accompagnées d'enfants en poussettes, sauf affluence.

Les autres voyageurs doivent veiller à leur faciliter l'accès et la circulation à bord des véhicules et des arrêts.

## 2.5 Bagages, poussettes et objets encombrants

Les bagages ou objets peu volumineux sont admis dans les véhicules TILÉO, s'ils sont tenus par les voyageurs et ne gênent pas le passage. Les bagages susceptibles de gêner le fonctionnement normal du service sont interdits dans les véhicules. Ce critère est laissé à la libre appréciation du conducteur qui se réserve le droit de ne pas accepter certains bagages ou objets selon la fréquentation du bus.

Dans tous les cas, aucun siège ne pourra être occupé par des bagages, des objets ou des colis.

Les chariots à provisions sont acceptés et transportés gratuitement, dans la limite des places disponibles et hors période d'affluence.

Les poussettes pliées sont admises au sein des bus TILÉO. Par dérogation, et en cas de faible affluence, elles peuvent être acceptées dépliées, à condition qu'elles disposent d'un système de blocage des roues, qu'elles soient placées sur la plateforme réservée aux UFR et qu'elles ne gênent pas la circulation des voyageurs.

## 2.6 Vélos et trottinettes

Les vélos sont interdits dans le réseau de transport TILÉO.

Les vélos pliants ainsi que les trottinettes pliantes peu volumineux sont admis. Ils doivent être pliés et ne pas gêner les autres voyageurs.

## 2.7 Animaux

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans les véhicules du réseau TILÉO.

Seuls sont autorisés les chiens guides pour les non-voyants tenus par un harnais adapté, les chiens concourant aux actions de secours et de sécurité publique, muselés et tenus en laisse par l'agent en mission et les petits animaux transportés dans un sac prévu à cet effet.

Dans tous les cas, ces animaux ne doivent en aucun cas salir les véhicules ou incommoder les autres voyageurs.

Ils ne doivent pas occuper une place assise.

Les propriétaires d'animaux sont entièrement responsables de toute dégradation ou de tout accident subi par leur animal ou causé à un tiers ou aux équipements par ce dernier.

## 2.8 Restrictions d'accès

Les enfants âgés de moins de 10 ans non accompagnés ne sont pas autorisés à monter seuls dans un véhicule du réseau TILÉO.

Les responsables légaux des personnes mineures sont chargés de les surveiller et de veiller au respect des prescriptions du présent règlement.

Toute personne dont la tenue ou le comportement est de nature à incommoder les autres usagers ou à troubler l'ordre public pourra être invitée à quitter les lieux par le personnel du transporteur, même si elle est en possession d'un titre de transport valide. Dans ce cas, aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être exigé.

# 3 TITRES DE TRANSPORT

## 3.1 Formats des titres

Les titres de transport TILÉO se répartissent en trois catégories :

- les tickets sous forme de carte QR code imprimé ou de ticket papier ;
- les cartes d'abonnement rechargeables en plastique ;
- les e-tickets (QR code dématérialisés sur mobile).

## 3.2 Achat des titres de transport

Avant tout accès au réseau, les voyageurs doivent s'assurer de disposer d'un titre de transport valide.

Ils peuvent se le procurer :

- **En ligne** : les titres peuvent être achetés en ligne sous format dématérialisé (QR code) à l'adresse <https://tileo.nuamouv.com/billetterie/>. Concernant les abonnements TILÉO, seules les recharges de cartes peuvent être effectuées en ligne.

- **Dans les bus TILÉO** : seuls les tickets 1 aller-retour, les tickets journée et les carnets 12 tickets sont vendus à bord, en carte bancaire et espèces uniquement auprès du conducteur (carnets de 12 uniquement en monnaie). Les usagers devront veiller à faire l'appoint en cas de paiement en espèce ;
- **Auprès des commerçants partenaires TILÉO** : les tickets 1 aller-retour, les tickets journée et les carnets 12 tickets sont vendus chez les commerçants partenaires dont la liste est disponible sur [www.ccgascognetoulousaine.com/tileo/](http://www.ccgascognetoulousaine.com/tileo/)
- **A l'agence du transporteur CARS DETHOMAS** : tous supports. Bureau ouvert les Mercredi de 15h à 17h et de 10h à 12h le samedi au 23 rue de la République – 32600 L'Isle-Jourdain.

Pour tout nouvel abonnement, la première carte devra obligatoirement être achetée à l'agence du transporteur CARS DETHOMAS.

Pour les voyageurs souhaitant souscrire un abonnement multimodal mensuel FréquentiO'/TILÉO, la distribution se fait :

- sur les distributeurs régionaux des départements 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82 ;
- aux guichets des gares SNCF ;
- sur le site [trainlio.sncf.com](http://trainlio.sncf.com).

Les usagers du TAD de la CCGT ont droit à une correspondance gratuite sur le réseau TILÉO sous réserve de présenter le ticket TAD. Il en est de même pour les usagers du réseau liO (car régional, tickets à 2€).

Les cartes d'abonnement aux transports scolaires régionaux ne sont pas valides sur le réseau TILÉO.

Un usager TILÉO peut emprunter le réseau liO s'il est muni d'un titre journée à 2,5€ seulement et dans la limite d'une seule et unique correspondance. Dans tous les autres cas, il doit repayer un ticket du réseau liO (même avec les abonnements).

Les [Conditions Générales de Vente](#) des titres TILÉO par le transporteur CARS DETHOMAS sont disponibles sur <https://tileo.nuamouv.com/billetterie/> et sont annexées au présent règlement.

### 3.3 Tarifs TILÉO

Les tarifs du réseau de transport TILÉO ont été fixés par Délibération n°01/04/2025-053, Délibération n°03/07/2025-090 et Délibération n°17/02/2026-023 de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Achat d'une carte : 1 <sup>ère</sup> carte ou nouvelle carte en cas de perte, détérioration ou de vol	2,00 €
1 ticket valable pour 1 A/R dans la journée avec 1 correspondance L1/L2	1,00 €
1 Ticket journée	2,50 €
Carnet 12 tickets A/R	10,00 €
Abonnement mensuel	40,00 €

Abonnement annuel

590,00 €

Conformément à la Délibération n°03/07/2025-090 du 03/07/2025, le transport est gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

La carte 12 déplacements pourra être utilisée par plusieurs voyageurs.

Les correspondances entre les lignes 1 et 2 de TILÉO sont possibles sur les tickets 1 aller-retour et 12 déplacements, mais uniquement en continuité directe sur chaque trajet aller.

Seule une correspondance par trajet est autorisée : L1 vers L2 ou L2 vers L1.

### 3.4 Validité des titres

La validation de tous les titres de transport est obligatoire à chaque montée dans le véhicule y compris en correspondance.

Pour valider un titre de transport, il convient de scanner le QR code présent sur le ticket, sur la carte d'abonnement ou sur le téléphone portable du voyageur.

Pour une correspondance TILÉO, les usagers du TAD de la CCGT doivent présenter au chauffeur leur titre de transport valide, de même que pour ceux du réseau liO.

Entre deux lignes TILÉO et pour les trajets retour, le ticket QR code est à revalider et un ticket acheté dans le bus est à présenter au chauffeur.

Tout voyageur démuné d'un titre de transport validé est en infraction et exposé aux sanctions mentionnées à l'article 5 du présent règlement.

Le titre de transport doit être conservé par le voyageur durant tout son déplacement aller-retour.

## 4 REGLES DE SECURITE A BORD DES VEHICULES TILÉO

En toutes circonstances, les voyageurs doivent se conformer aux instructions données directement par le personnel en charge de l'exploitation du service de transport TILÉO ou indirectement au moyen d'une annonce sonore ou d'une signalisation.

Le refus d'obtempérer est constitutif d'une infraction passible d'une contravention.

### 4.1 Respect et civisme

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine tient au respect de la personne et n'accepte aucun acte d'incivilité vis-à-vis du personnel en charge de l'exploitation du service.

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine prendra les dispositions nécessaires pour faire cesser tout acte d'incivilité, et engagera les poursuites judiciaires appropriées.

## 4.2 Sécurité à bord des véhicules

Pour des raisons de sécurité, les voyageurs doivent :

- dégager les portes d'ouverture du véhicule ;
- s'asseoir, dès lors que des places assises sont libres ;
- céder leur place aux personnes âgées, aux femmes enceintes et aux personnes en situation de handicap ;
- assurer leur équilibre debout, notamment aux départs et dans les virages.

En cas de problème à bord du véhicule, le voyageur doit s'adresser au conducteur qui appliquera les consignes de sécurité.

## 4.3 Interdictions

Pour la sécurité et la tranquillité des voyageurs, il est interdit à toute personne :

- d'enfreindre le présent règlement ;
- d'actionner les dispositifs d'ouverture des portes ou des issues de secours de manière intempestive ;
- d'entraver la circulation dans le véhicule et gêner les entrées et sorties des voyageurs ;
- de parler au conducteur lorsqu'il conduit sauf en cas de nécessité absolue ;
- de troubler l'ordre et la tranquillité des autres passagers ou du conducteur ;
- de dégrader le matériel, de mettre les pieds sur les sièges, de cracher ou de jeter des débris dans le véhicule ;
- de fumer ou de vapoter dans le véhicule ;
- d'utiliser un téléphone en mode haut-parleur, des instruments de musique ou des appareils sonores susceptibles de gêner les autres passagers ;
- de distribuer, de quêter ou de vendre quoi que ce soit dans le véhicule ;
- de monter à bord en état d'ivresse ou sous l'emprise d'un produit stupéfiant, dans une tenue ou un état d'hygiène susceptible d'incommoder les autres passagers ;
- de monter à bord en possession d'objets dangereux : objets contondants, armes, explosifs, bouteilles de gaz, produits inflammables, produits toxiques ;
- de consommer des aliments ou des boissons.

## 5 INFRACTIONS AU PRESENT REGLEMENT

Conformément aux dispositions des articles R2241-8 et suivants du Code des Transports e 529-3 et suivants du Code pénal, les contrevenants s'exposent à des contraventions de 4ème classe pour toute infraction au présent règlement, soit 135 €.

Sont notamment considérées comme des infractions :

- voyager sans titre de transport, avec un titre non valable ou non validé ;
- dégrader les véhicules, les abribus et les installations de toute nature ;
- faire acte d'incivilité vis-à-vis du personnel du transporteur ou des autres voyageurs ;
- voyager avec un animal non autorisé par le présent règlement ;
- jeter ou déposer tout type de déchets dans les véhicules ou sur la voie publique ;
- tout autre manquement aux règles inscrites au présent règlement.

Les procès-verbaux sont dressés par les agents assermentés du transporteur, ainsi que par tout agent

de la force publique.

Pour tout oubli de carte d'abonnement, un délai de 5 jours sera accordé pour présenter la pièce correspondante au siège du transporteur.

Le conducteur ou le personnel extérieur assermenté peuvent exclure du véhicule toute personne ne respectant pas le présent règlement. En cas de besoin, ils peuvent également faire appel aux services de Police Municipale ou de Gendarmerie.

## 6 OBJETS PERDUS

Les bagages et objets transportés voyagent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ne saurait être tenue responsable des objets perdus ou volés sur le réseau TILÉO.

Les cartes de transport ainsi que les objets trouvés dans les véhicules peuvent être récupérés auprès du transporteur CAR DETHOMAS après contact préalable au 05-62-07-87-85 ou par courriel à [tileo@carsdethomas.fr](mailto:tileo@carsdethomas.fr).

## 7 INFORMATIONS ET RECLAMATIONS

### 7.1 Informations

Les avis informant le public et indiquant notamment les modifications temporaires de services font l'objet d'un affichage dans les véhicules, à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, à l'agence Dethomas et sur le site internet de la CCGT : [www.ccgascognetoulousaine.com/tileo/](http://www.ccgascognetoulousaine.com/tileo/).

Les demandes d'informations sur le fonctionnement du réseau peuvent être réalisées par téléphone au 05-62-07-71-16 ou par mail à [tileo@ccgt.fr](mailto:tileo@ccgt.fr).

### 7.2 Données personnelles

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine collecte et traite des données à caractère personnel et a désigné un représentant à la protection des données qui peut être contacté à l'adresse mail : [dpd@ccgt.fr](mailto:dpd@ccgt.fr).

Conformément à la réglementation en vigueur, dès la collecte des données, les voyageurs et usagers du réseau de transport sont informés du traitement effectué par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et du droit d'accès, de rectification et d'opposition qui leur est conféré par la loi.

Les personnes qui souhaitent exercer leurs droits doivent en faire la demande par courrier adressé à Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine – ZA Pont-Peyrin – 2, rue Louis Aygobère – 32600 L'Isle-Jourdain ou [dpd@ccgt.fr](mailto:dpd@ccgt.fr).

### 7.3 Réclamations

Les réclamations liées à l'exécution du service de transport d'intérêt local TILÉO peuvent être adressées :

- Par mail : [tileo@ccgt.fr](mailto:tileo@ccgt.fr)
- Par courrier : Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine – ZA Pont-Peyrin – 2, rue Louis Aygobère – 32600 L'Isle-Jourdain



**8 ANNEXE N°01 – HORAIRES DU SERVICE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026**



**L1 BUCONIS >< DOMAINE DU LAC**

**L1 DIRECTION BUCONIS**

	Lundi à vendredi (en rouge, uniquement le mercredi)											Samedi				
<b>Domaine du Lac</b>	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	/	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	/	09:00	10:00	11:00	12:00
<b>La Come*</b>	07:31	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<b>Base de Loisirs</b>	07:33	08:33	09:33	10:33	11:33	/	14:33	15:33	16:33	17:33	18:33	/	09:03	10:03	11:03	12:03
<b>Foirail</b>	07:36	08:36	09:36	10:36	11:36	/	14:36	15:36	16:36	17:36	18:36	/	09:06	10:06	11:06	12:06
<b>Gare TER**</b>	07:40	08:40	09:40	10:40	11:40	/	14:40	15:40	16:40	17:40	18:40	/	09:10	10:10	11:10	12:10
<b>Gare TER</b>	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	/	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	/	09:20	10:20	11:20	12:20
<b>Quatre Chemins</b>	07:52	08:52	09:52	10:52	11:52	/	14:52	15:52	16:52	17:52	18:52	/	09:22	10:22	11:22	12:22
<b>Charles de Gaulle</b>	07:53	08:53	09:53	10:53	11:53	/	14:53	15:53	16:53	17:53	18:53	/	09:23	10:23	11:23	12:23
<b>Salle Polyvalente</b>	07:54	08:54	09:54	10:54	11:54	/	14:54	15:54	16:54	17:54	18:54	/	09:24	10:24	11:24	12:24
<b>Place Becquerel</b>	07:56	08:56	09:56	10:56	11:56	/	14:56	15:56	16:56	17:56	18:56	/	09:26	10:26	11:26	12:26
<b>Montagne*</b>	/	/	/	/	11:57	/	/	/	/	/	18:57	/	/	/	/	/
<b>Buconis</b>	07:59	08:59	09:59	10:59	11:59	/	14:59	15:59	16:59	17:59	18:59	/	09:29	10:29	11:29	12:29

**L1 DIRECTION DOMAINE DU LAC**

	Lundi à vendredi (en rouge, uniquement le mercredi)											Samedi				
<b>Buconis</b>	08:00	09:00	10:00	11:00	/	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	/	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30
<b>Montagne*</b>	08:02	09:02	10:02	11:02	/	14:02	15:02	16:02	17:02	18:02	/	08:32	09:32	10:32	11:32	12:32
<b>Place Becquerel</b>	08:03	09:03	10:03	11:03	/	14:03	15:03	16:03	17:03	18:03	/	08:33	09:33	10:33	11:33	12:33
<b>Salle Polyvalente</b>	08:05	09:05	10:05	11:05	/	14:05	15:05	16:05	17:05	18:05	/	08:35	09:35	10:35	11:35	12:35
<b>Charles de Gaulle</b>	08:06	09:06	10:06	11:06	/	14:06	15:06	16:06	17:06	18:06	/	08:36	09:36	10:36	11:36	12:36
<b>Quatre Chemins</b>	08:07	09:07	10:07	11:07	/	14:07	15:07	16:07	17:07	18:07	/	08:37	09:37	10:37	11:37	12:37
<b>Gare TER**</b>	08:11	09:11	10:11	11:11	/	14:11	15:11	16:11	17:11	18:11	/	08:41	09:41	10:41	11:41	12:41
<b>Gare TER</b>	08:20	09:20	10:20	11:20	/	14:20	15:20	16:20	17:20	18:20	/	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50
<b>Foirail</b>	08:22	09:22	10:22	11:22	/	14:22	15:22	16:22	17:22	18:22	/	08:52	09:52	10:52	11:52	12:52
<b>Base de Loisirs</b>	08:24	09:24	10:24	11:24	/	14:24	15:24	16:24	17:24	18:24	/	08:54	09:54	10:54	11:54	12:54
<b>La Come*</b>	08:27	09:27	10:27	11:27	/	14:27	15:27	16:27	17:27	18:27	/	08:57	09:57	10:57	11:57	12:57
<b>Domaine du Lac</b>	08:28	09:28	10:28	11:28	/	14:28	15:28	16:28	17:28	18:28	/	08:58	09:58	10:58	11:58	12:58

\*arrêts La Come et Montagne : Montée et descente au même horaire  
\*\*attente à l'arrêt gare TER pour permettre les correspondances TILÉO/SNCF avec les lignes liO Train Auch - Toulouse.

\*Arrêts La Come et Montagne : Montée et descente au même horaire  
\*\* Attente à la gare TER pour permettre les correspondances TILÉO/SNCF avec les lignes liO Train Auch-Toulouse.



la navette de la  
Gascogne Toulousaine

## L2 BAULAC >< PONT PEYRIN

### ●● L2 DIRECTION PONT PEYRIN

Lundi à vendredi (en rouge, uniquement le mercredi)											Samedi				
<b>Baulac</b>	/	08:00	09:00	10:00	11:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	<b>08:30</b>	09:30	10:30	11:30	12:30
<b>Laurensi</b>	/	08:02	09:02	10:02	11:02	14:02	15:02	16:02	17:02	18:02	08:32	09:32	10:32	11:32	12:32
<b>En Girette</b>	/	08:04	09:04	10:04	11:04	14:04	15:04	16:04	17:04	18:04	08:34	09:34	10:34	11:34	12:34
<b>En Fourcet</b>	/	08:05	09:05	10:05	11:05	14:05	15:05	16:05	17:05	18:05	08:35	09:35	10:35	11:35	12:35
<b>Gare TER*</b>	/	08:07	09:07	10:07	11:07	14:07	15:07	16:07	17:07	18:07	08:37	09:37	10:37	11:37	12:37
<b>Gare TER</b>	/	08:20	09:20	10:20	11:20	14:20	15:20	16:20	17:20	18:20	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50
<b>Quatre Chemins</b>	/	08:22	09:22	10:22	11:22	14:22	15:22	16:22	17:22	18:22	08:52	09:52	10:52	11:52	12:52
<b>Avenue Bacqué</b>	/	08:23	09:23	10:23	11:23	14:23	15:23	16:23	17:23	18:23	08:53	09:53	10:53	11:53	12:53
<b>Rue Julien Oulé</b>	/	08:24	09:24	10:24	11:24	14:24	15:24	16:24	17:24	18:24	08:54	09:54	10:54	11:54	12:54
<b>Pont Peyrin Aygobère</b>	/	08:27	09:27	10:27	11:27	14:27	15:27	16:27	17:27	18:27	08:57	09:57	10:57	11:57	12:57
<b>Pont Peyrin Besson</b>	/	08:28	09:28	10:28	11:28	14:28	15:28	16:28	17:28	18:28	08:58	09:58	10:58	11:58	<b>12:58</b>

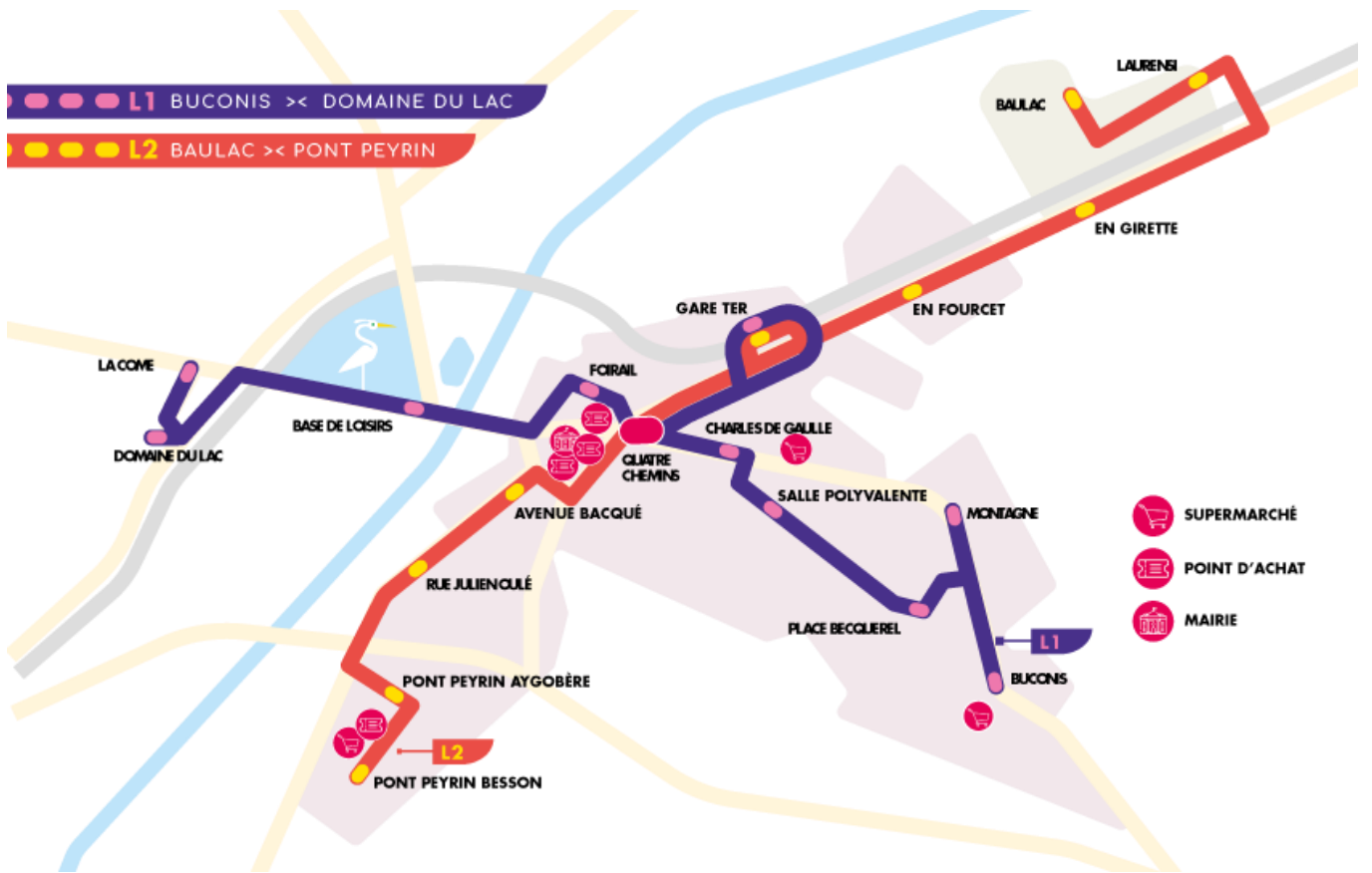
### ●● L2 DIRECTION BAULAC

Lundi à vendredi (en rouge, uniquement le mercredi)											Samedi				
<b>Pont Peyrin Besson</b>	<b>07:30</b>	08:30	09:30	10:30	11:30	14:30	15:30	<b>16:30</b>	17:30	18:30	09:00	10:00	11:00	12:00	/
<b>Pont Peyrin Aygobère</b>	07:31	08:31	09:31	10:31	11:31	14:31	15:31	16:31	17:31	18:31	09:01	10:01	11:01	12:01	/
<b>Rue Julien Oulé</b>	07:32	08:32	09:32	10:32	11:32	14:32	15:32	16:32	17:32	18:32	09:02	10:02	11:02	12:02	/
<b>Avenue Bacqué</b>	07:34	08:34	09:34	10:34	11:34	14:34	15:34	16:34	17:34	18:34	09:04	10:04	11:04	12:04	/
<b>Quatre Chemins</b>	07:35	08:35	09:35	10:35	11:35	14:35	15:35	16:35	17:35	18:35	09:05	10:05	11:05	12:05	/
<b>Gare TER*</b>	07:39	08:39	09:39	10:39	11:39	14:39	15:39	16:39	17:39	18:39	09:09	10:09	11:09	12:09	/
<b>Gare TER</b>	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	09:20	10:20	11:20	12:20	/
<b>En Fourcet</b>	07:52	08:52	09:52	10:52	11:52	14:52	15:52	16:52	17:52	18:52	09:22	10:22	11:22	12:22	/
<b>En Girette</b>	07:54	08:54	09:54	10:54	11:54	14:54	15:54	16:54	17:54	18:54	09:24	10:24	11:24	12:24	/
<b>Laurensi</b>	07:56	08:56	09:56	10:56	11:56	14:56	15:56	16:56	17:56	18:56	09:26	10:26	11:26	12:26	/
<b>Baulac</b>	07:58	08:58	09:58	10:58	<b>11:58</b>	14:58	15:58	16:58	17:58	<b>18:58</b>	09:28	10:28	11:28	12:28	/

\*attente à l'arrêt gare TER pour permettre les correspondances TILÉO/SNCF avec les lignes liO Train Auch - Toulouse.

\* Attente à la gare TER pour permettre les correspondances TILÉO/SNCF avec les lignes liO Train Auch-Toulouse.

9 ANNEXE N°02 – CARTE DES LIGNES ET ARRETS



## 10 ANNEXE N°03 – CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### Conditions Générales de Vente – Transports Urbains TILEO – L'Isle-Jourdain (32600)

Gestionnaire : Cars Dethomas

#### 1. Titres de transport concernés

Les présentes conditions s'appliquent à tous les **tickets** et **cartes d'abonnement** (unitaire, journalier, mensuel, annuel...) vendus pour emprunter les bus urbains de L'Isle-Jourdain (réseau TILEO).

#### 2. Où acheter les titres

Les titres peuvent être achetés :

- À bord du bus (tickets aller-retour, journée et carnets de 12 uniquement, en CB ou espèce)
- Auprès de points de vente agréés – Voir liste sur le site internet <https://www.ccgascognetoulousaine.com/tileo/>
- Directement auprès de Cars Dethomas – Bureau ouvert les Mercredi de 15h à 17h et de 10h à 12h le samedi au 23 rue de la République – 32600 L'Isle-Jourdain
- En ligne : <https://tileo.nuamouv.com/billetterie/>

#### 3. Validité des titres

- Un **ticket unitaire** est valable pour **un trajet aller-retour**.
- Une **carte d'abonnement** est valable pour la **période indiquée** (mois, année) et **est nominative** (personnelle, non cessible).

#### 4. Validation obligatoire

Tous les voyageurs doivent **valider leur titre à chaque montée** dans le bus, y compris les abonnés. En cas de contrôle, le titre doit être présenté immédiatement.

#### 5. Tarifs

Les tarifs sont **fixés par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine**. Ils peuvent être révisés à tout moment. Les prix en vigueur sont affichés dans les bus et sur les documents officiels.

#### 6. Remboursement / échange

Aucun **remboursement** ni **échange** n'est effectué, sauf en cas de dysfonctionnement prouvé ou de force majeure (décès, déménagement...). Une demande écrite avec justificatif est alors obligatoire.

#### 7. Perte ou vol

En cas de perte ou de vol d'une carte d'abonnement :

- Signaler immédiatement à Cars Dethomas.

- Une nouvelle carte sera délivrée aux frais de l'utilisateur, selon le **tarif en vigueur**.

## 8. Fraude et sanctions

- Voyager sans titre, avec un titre non valable ou non validé, est considéré comme une **fraude**.
- Cela expose à une **amende** forfaitaire. (cf Règlement intérieur)
- Un refus de paiement ou des récidives peuvent entraîner une **exclusion temporaire** du service. (cf Règlement intérieur)

## 9. Données personnelles

Les données collectées (nom, photo, coordonnées...) pour les abonnements sont utilisées uniquement pour la gestion du transport. Elles ne sont jamais revendues. Conformément à la loi (RGPD), chaque usager peut demander l'accès, la modification ou la suppression de ses données.

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine collecte et traite des données à caractère personnel et a désigné un représentant à la protection des données qui peut être contacté à l'adresse mail : [dpd@ccgt.fr](mailto:dpd@ccgt.fr).

Cars Dethomas collecte et traite des données à caractère personnel et a désigné un représentant à la protection des données qui peut être contacté à l'adresse mail : [tileo@carsdethomas.fr](mailto:tileo@carsdethomas.fr).

## 10. Litiges

En cas de litige, l'utilisateur peut contacter la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine en priorité :

- Par mail : [tileo@ccgt.fr](mailto:tileo@ccgt.fr)
- Par courrier : Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine – ZA Pont-Peyrin – 2, rue Louis Aygobère – 32600 L'Isle-Jourdain

Si aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être transmis au médiateur de la consommation.